

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de VOLNAY Du MARDI 28 AVRIL 2015

<u>Date de convocation</u> 24/04/2015	L'an DEUX MILLE QUINZE Le VINGT HUIT AVRIL à vingt heures trente minutes
<u>Date d'affichage</u> 30/04/2015	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Volnay, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe PINTO, Maire de la commune.
<u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14	<u>Etaient présents</u> : Mesdames et Messieurs C. PINTO - J-Y. LAUDE - F. FAUQUE - A. LAUDEREAU - C. BRÉAU - C. LALLIER - D. GRIGNON – P. MARSAL - E. BILLON - P. DURIEU – S. MEREUAUX - P-Y. LEGEAY - J. CARTIGNY - J. GILLES Formant la majorité des membres en exercice <u>Absent(s) excusé(s)</u> : I. BRETON <u>Absent(s) non excusé(s)</u> : néant <u>Secrétaire de séance</u> : F. FAUQUE Assistait également à la séance, P. DUVEAU, Secrétaire de Mairie

Objet 01 : Approbation des comptes rendus des séances des 24 février 2015, 2 mars 2015 et 24 mars 2015

Chaque membre a reçu un exemplaire des séances des 24 février 2015, 2 mars 2015 et 24 mars 2015.
Les précédents comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

Objet 02 : Choix d'un assistant à Maître d'ouvrage pour l'aménagement à VOLNAY (Sarthe) du carrefour en agglomération RD n° 33, VC n° 116, VC n° 8 et VC n° 205 dite Route de la Brazonnière

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de faire appel à un assistant à Maître d'ouvrage pour les travaux d'aménagement du carrefour en agglomération RD n° 33, VC n° 116, VC n° 8 et VC n° 205 dite Route de la Brazonnière.

Il présente à cet effet deux propositions pour des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage à savoir :

- Une proposition de la société publique Agence des Territoires de la Sarthe à LE MANS (Sarthe), 158, avenue Bollée, d'un montant de 1.518,00 € Hors Taxes, soit Toutes Taxes Comprises de 1.821,60 €.
- Une proposition du Cabinet BARBIER, Géomètre Expert à CONNERRÉ (Sarthe), Rue Marceau, d'un montant Hors Taxes de 2.700,00 €, soit Toutes Taxes Comprises de 3.240,00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de passer un contrat d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement à VOLNAY (Sarthe) du carrefour en agglomération RD n° 33, VC n° 116, VC n° 8 et VC n° 205 dite Route de la Brazonnière,
- Retient la proposition de la société publique Agence des Territoires de la Sarthe à LE MANS (Sarthe), 158, avenue Bollée, d'un montant Hors Taxes de 1.518,00 €, soit Toute Taxes Comprises de 1.821,60 €,
- Accepte les termes de la convention soumise à son examen,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi, que toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- Précise que les crédits nécessaires à la réalisation de ces études seront prévus par décision modificative au compte 2031 du budget communal 2015.

Objet 03 : Délibération relative au renouvellement d'occupation du domaine public devant le bar de la Grenouillère

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier en date du 23 mars 2015 de Monsieur Nicolas LAUDE, gérant de la SARL « Bar de la Grenouillère » situé à Volnay (Sarthe), 4, rue Principale qui sollicite le renouvellement de son autorisation pour occuper le domaine public.

N'ayant aucune observation particulière à formuler, le Conseil Municipal émet un avis favorable au renouvellement de l'autorisation d'occuper le domaine public devant l'établissement de la SARL « La Grenouillère » situé à Volnay, 4, rue Principale.

Le Conseil Municipal donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à cette autorisation qui sera transmise aux services de la D.D.T. de la Sarthe.

Objet 04 : Délibération relative à l'extension de la terrasse située devant le bar de la Grenouillère à l'occasion de manifestations organisées sur la commune

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur Nicolas LAUDE, gérant du Bar « La Grenouillère » qui sollicite la municipalité en vue de l'autorisation d'étendre la terrasse située devant son commerce sur toute ou partie entourée de barrières lors de diverses manifestations organisées sur la commune, ainsi que pendant la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2015.

Après avoir pris connaissance de cette information, le Conseil Municipal décide d'accorder à Monsieur Nicolas LAUDE l'autorisation d'augmenter la terrasse située devant son établissement à l'intérieur de la partie délimitée par les barrières de sécurité existantes, à l'occasion de manifestations organisées sur la commune et pendant la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2015.

Objet 05 : Acquisition de bancs et d'une poubelle pour le terrain de boules situé au Stade municipal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité d'acquérir des bancs et des poubelles pour le terrain de boules situé au Stade municipal. Il ajoute que lors de sa séance en date du 25 novembre 2014, le Conseil Municipal avait chargé Madame Peggy DURIEU, Conseillère Municipale, de rechercher sur des catalogues le meilleur rapport qualité – prix.

Madame Peggy DURIEU ayant travaillé sur ce dossier propose à l'assemblée d'acquérir ce mobilier auprès de la société LEADER Collectivité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de se porter acquéreur de trois bancs et d'une poubelle pour le terrain de boules situé au Stade Municipal de VOLNAY (Sarthe),
- Retient les articles suivants auprès de la société LEADER Collectivité à VALENCE (Drôme) à savoir :
 - 3 bancs de type URBA avec trois pieds, référencés : 7164700044, pour un prix unitaire Hors Taxes de 206,80 €, soit Toutes Taxes Comprises de 248,16 €. Le montant global sera donc de 620,40 € Hors Taxes, soit T.T.C. de 744,48 €.
 - 1 poubelle de type CIBELES 120 litres de couleur Vert Anglais (Pantone 5535 C), référencée : 7164704911, pour un prix unitaire Hors Taxes de 99,21 €, soit Toutes Taxes Comprises de 119,05 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- Précise que les crédits nécessaires à l'acquisition de ce mobilier urbain dont la durée de fonctionnement présumée sera supérieure à 5 ans, seront prévus par décision modificative au compte 2158 du budget 2015.

Objet 06 : Contrat pour la vérification du système intrusion du groupe scolaire situé Route de la Roche à VOLNAY (Sarthe)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une proposition de contrat pour la vérification système intrusion du groupe scolaire situé Route de la Roche à VOLNAY, établi par la société VDM dont le siège social est à BONCHAMP LES LAVAL (Mayenne), 10, boulevard des Grands Bouessays.

Ce contrat comprend :

- 1 visite de vérification par an pour un montant Hors Taxes de 260,00 € (Base forfaitaire du contrat),
- En option N° 1 des visites supplémentaires pour un prix unitaire Hors Taxes de 234,00 €,
- En option N° 2 une garantie des centraux pour montant annuel Hors Taxes de 80,00 €,
- En option N° 3 une garantie du petit matériel pour un montant annuel Hors Taxes de 65,00 €,
- En option N° 4 le remplacement des batteries ou piles tous les 4 ans ou lors de défaut de celles-ci pour un montant annuel Hors Taxes de 50,00 €,
- En option N° 5 la prise en main, à distance, du site aux heures et jours ouvrés pour un montant annuel Hors Taxes de 150,00 €,
- En option N° 6 une garantie main d'œuvre et déplacement pour un montant annuel Hors Taxes de 490,00 €,
- En option N° 7 une astreinte téléphonique 7/7 jours et 24/24 heures pour un montant annuel Hors Taxes de 200,00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide de réétudier cette question ultérieurement et charge Madame Céline BRÉAU, Conseillère Municipale, de se renseigner auprès de la société CTCAM en vue d'une nouvelle proposition. Il charge aussi Monsieur le Maire de prendre contact avec la société 2 E SERVICE à LE MANS (Sarthe), qui assure actuellement la surveillance électronique de la Mairie, afin que celle-ci puisse également nous transmettre une proposition de contrat.

Objet 06 bis : Badges pour le système intrusion du groupe scolaire situé Route de la Roche à VOLNAY

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis établi par la société VDM à BONCHAMP LES LAVAL (Mayenne), 10, boulevard des Grands Bouessays, pour l'approvisionnement de badges pour le système intrusion du groupe scolaire situé à VOLNAY, Route de la Roche.

Ce devis comprend :

- La fourniture de badges pour un montant total Hors Taxes de 60,00 €, soit Toutes Taxes Comprises de 72,00 €,
- En option une aide relative au paramétrage du système et à la programmation des badges pour un montant Hors Taxes de 390,00 €, soit Toutes Taxes Comprises de 468,00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas retenir ce proposition.

Objet 07 : Compte rendu des réunions et des travaux des mois de mars et avril et propositions afférentes le cas échéant

- **Réunion du Conseil Syndical du SIAEP du Jalais le 26/03/2015**
Monsieur Christian LALLIER, Conseiller Municipal, informe l'assemblée, qu'il sera procédé au remplacement de 2800 compteurs d'eau ainsi que d'un relais pour 35 compteurs. Il y aura un partenariat avec l'opérateur Orange pour la consultation des relevés via internet. La centralisation de ces relevés aura lieu à LYON (Rhône). Pour l'abonné ceci entraînera un coût financier de 8,30 € par an en plus de l'abonnement.
- **Réunion des élus de CHALLES, VOLNAY, SAINT MARS DE LOCQUENAY ET SURFONDS en mairie de CHALLES le 17/04/2015**
Monsieur Christophe PINTO, Maire, fait part au Conseil Municipal, du fait que les élus des communes de Challes, Volnay, Saint Mars de Locquenay et Surfonds se sont réunis en mairie de CHALLES le 17 avril 2015 pour débattre sur une hypothétique entente en vue de la création d'une commune nouvelle.
- **Rencontre avec la Communauté de communes du Pays Brières Gesnois**
Constitution d'un groupe de travail pour un éventuel « mariage » entre la communauté de communes du Pays Bilurien et la communauté de communes du Pays Brières Gesnois. Une étude va être lancée par un cabinet spécialisé.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) **Fourrière animale du MANS**
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la participation financière versée par la commune de Volnay pour la fourrière animale du Mans était de 471,90 € en 2014. Il ajoute que parmi les communes environnantes certaines ont un contrat avec la pension canine « ULTRACHIEN » pour un coût financier de 100,00 € par an + 12 € par nuit de garde.
Après avoir pris connaissance de cette information, le Conseil Municipal décide de réétudier cette question au moment du renouvellement du contrat avec la fourrière animale du Mans, considérant que le montant de la participation demandée par la ville du Mans est trop onéreux.
- 2) **Courrier de la famille LACOURT domiciliée à SAINT MARS DE LOCQUENAY**
Après la lecture du courrier de cette famille, le Conseil Municipal approuve la réponse faite par Monsieur le Maire et lui renouvelle toute sa confiance.
- 3) **Réflexion pour la mise en place d'une fresque par un artiste sur un des murs de la commune**
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition du Street Artiste parisien, Ernesto Novo, de réaliser une fresque sur un mur de la commune. Monsieur le Maire demande à chaque conseiller municipal de réfléchir aux meilleures propositions d'emplacements.
- 4) **Réflexion sur un guide pratique des activités proposées par le territoire**
Il est envisagé par la Communauté de Communes du Pays Bilurien la création d'un annuaire sur les activités au niveau communautaire.
- 5) **Circulation des engins motorisés (Quad, moto etc...) sur les chemins ruraux**
Interrogation du Conseil Municipal sur la réglementation en vigueur relative à la circulation des engins motorisés, notamment les quads sur les chemins ruraux. Monsieur Frédéric FAUQUE, 2^{ème} Adjoint au Maire est chargé par le Conseil Municipal de se renseigner auprès de Monsieur FORCINAL, Avocat spécialisé dans ce domaine et domicilié sur la commune de Volnay.

- 6) Demande d'un nouvel arrêt de car au niveau du terrain de tennis
Une demande pour la mise en place d'un nouvel arrêt de car au niveau du terrain de tennis a été faite auprès du Conseil Départemental.
- 7) Réflexion sur l'achat d'un logiciel pour la réalisation et la mise en page du bulletin municipal
Monsieur le Maire propose l'acquisition de logiciels spécifiques pour la réalisation du bulletin municipal et des documents graphiques édités par la municipalité.
- 8) Stationnement des véhicules rue Principale
Proposition de la réalisation d'une place « PMR » et « Arrêt minute » devant le salon de coiffure.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Mardi 2 juin 2015 à 20 heures 30 minutes

Début de séance : 20 heures 30 minutes
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Séance du 28 avril 2015

Noms	Présents	Absents	Excusés	Signatures
Christophe PINTO	X			
Jean-Yves LAUDE	X			
Frédéric FAUQUE	X			
Amélie LAUDEREAU	X			
Céline BRÉAU	X			
Christian LALLIER	X			
Danielle GRIGNON	X			
Pascaline MARSAL	X			
Elodie BILLON	X			
Peggy DURIEU	X			
Sonia MEREUX	X			
Pierre-Yves LEGEAY	X			
Joël CARTIGNY	X			
Joël GILLES	X			
Isabelle BRETON			X	